

CONDITIONS GÉNÉRALES ARTBOX.PROJECT Palma

3.0

1. INSCRIPTION

- 1.1 Tous les artistes, quelle que soit leur nationalité, peuvent postuler. Il n'y a pas de limite d'âge.
- 1.2 La taille de l'œuvre d'art est libre.
- 1.3 L'œuvre d'art présentée doit être une création de l'artiste, qui doit en détenir tous les droits d'auteur.
- 1.4 Toutes les formes et techniques artistiques sont admises.
- 1.5 Les œuvres pornographiques, racistes ou contraires à l'éthique ne sont pas acceptées. La décision d'accepter ou non une œuvre d'art appartient exclusivement à ARTBOX.PROJECTS. Si une œuvre inacceptable n'est pas acceptée, les frais de participation seront remboursés.
- 1.6 Chaque artiste peut soumettre autant d'œuvres d'art qu'il le souhaite. Pour chaque œuvre d'art, un formulaire doit être rempli et les frais de participation de 47 euros doivent être payés. La date limite d'inscription est fixée au 15 octobre 2025.

2. PRESTATIONS POUR LES PARTICIPANTS

- 2.1 Chaque œuvre d'art inscrite pour laquelle les frais de participation ont été payés sera présentée numériquement sur un écran de 55 pouces pendant l'ARTBOX.PROJECT Palma 3.0 à la Casa del Arte à Palma de Majorque (du 8 au 19 décembre 2025).
- 2.2 Parmi toutes les œuvres d'art inscrites, le jury sélectionnera en outre 10 finalistes et 10 demi-finalistes. Les gagnants seront informés par e-mail le 21 octobre 2025.
- 2.3 Les œuvres originales des 10 finalistes seront exposées physiquement ; toutes les œuvres (y compris celles des demi-finalistes) seront présentées sous forme numérique.
- 2.4 Chaque œuvre sera accompagnée du nom de l'artiste, du titre de l'œuvre et d'un code QR personnel.
- 2.5 Les 20 finalistes et demi-finalistes bénéficieront d'une semaine exclusive à l'Open Atelier de la Casa del Arte à Palma de Majorque. La date sera convenue individuellement.
- 2.6 Tous les participants sont libres de mettre leur œuvre en vente. ARTBOX.GROUPS GmbH ne prélève aucune commission sur les ventes.
- 2.7 Chaque artiste participant recevra un certificat de participation personnel.
- 2.8 Chaque artiste participant recevra une photo de son œuvre telle qu'elle a été présentée à l'écran.

CONDITIONS GÉNÉRALES ARTBOX.PROJECT Palma

3.0

2.9 Annulation, interruption, report ou modification de l'exposition : La direction est en droit d'annuler, d'interrompre ou de modifier une exposition pour des raisons importantes. Dans ce cas, il n'y a pas de droit à l'exécution ou au remboursement des frais de participation.

3. VENTE DES ŒUVRES D'ART

3.1 Tous les participants sont libres de mettre ou non en vente les œuvres d'art qu'ils ont inscrites. L'équipe ARTBOX.PROJECTS s'engage à promouvoir activement la vente. La totalité du montant de la vente revient à l'artiste, sans commission pour ARTBOX.PROJECTS.

4. MENTIONS LÉGALES

4.1 En s'inscrivant, l'artiste accepte les présentes conditions générales.

4.2 En s'inscrivant, l'artiste déclare qu'il ou elle détient les droits d'auteur sur l'œuvre soumise.

4.3 Le copyright reste à tout moment la propriété de l'artiste. ARTBOX.PROJECTS se réserve le droit de publier les œuvres d'art sur son site web, sur les réseaux sociaux et dans la presse écrite.

4.4 En cas de divergences entre les traductions, la version allemande fait foi.

4.5 Si certaines dispositions des présentes CGV devaient être invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

4.6 Le lieu de juridiction est le siège social d'ARTBOX.PROJECTS by ARTBOX.GROUPS GmbH à 6300 Zoug, Suisse.

Zoug, Suisse, le 26 juin 2025